



Ex-compagne avec enfant, chantage affectif et pension alimentaire

Par **openyourmind**, le **14/05/2010** à **11:33**

Bonjour,

J'ai vécu durant deux ans et demi avec une femme, mère célibataire (bénéficiant de l'Allocation Parent Isolé).

- Au fil des mois, elle a voulu que je reconnaisse sa fille (j'étais d'accord car de fait, elle était ma fille pendant près de trois ans et j'ai assisté à ses premières dents, ses premiers pas, ses premiers mots et elle m'appelait "papa" ...), mais elle a changé d'avis car elle allait perdre ses allocations.
- Elle refusait de travailler et me demandais ces derniers temps (la séparation remonte à deux mois) de lui verser une pension alimentaire pour sa fille (chose reconnue par écrit et signé de sa main).
- L'API prenant fin en septembre, elle a mis une pression incroyable sur moi et mes parents (plus de 100 SMS en trois mois, des dizaines de mails et de coups de téléphone jusqu'à 11 heures du soir chez des gens âgés de 55 ans) pour que ceux-ci se portent caution pour la location d'un appartement plus grand pour elle (nous avons deux studios).
- Elle exerçait également une forte pression pour d'autres achats de notre part (lit d'enfant, etc.).
- Elle a reconnu dans des mails des agissements particuliers (violences à mon encontre, troubles et instabilité psychologiques, chantage affectif par rapport à la puce car elle nous

privait de la voir lorsqu'elle n'obtenait pas ce qu'elle désirait).

- Lorsqu'elle s'est heurtée à un refus de mes parents pour la caution de l'appartement (ne travaillant pas, ils n'avaient aucune garantie qu'elle pourrait payer le loyer et moi je me refusais à vivre avec elle en l'état actuel de la situation), elle a du jour au lendemain cessé tout contact et nous a interdit de maintenir le lien affectif avec la puce.

J'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire par rapport à une telle situation.

En vous remerciant par avance.

Par amajuris, le 14/05/2010 à 13:51

bonjour,

cette personne juridiquement est une étrangère.

vous n'êtes pas le père de sa fille.

en plus elle a fraudé car vivant avec vous elle n'avait pas droit à l'allocation de parent isolé.

par courrier recommandé avec AR mettez la en demeure de cesser ses agissements envers vous et vos parents en lui précisant que vous ne lui devez rien car vous n'avez aucun lien juridique envers elle. menacez la de la poursuivre devant un tribunal pour harcèlement. vos parents peuvent faire la même chose.

si cela persiste faites faire un courrier par un avocat.

changez d'adresse e-mail et de numéro de téléphone.

cordialement

Par openyourmind, le 14/05/2010 à 17:08

Merci pour la rapidité de votre réponse. De fait, nous avons déjà déposé une main courante pour attester de son comportement, et transmis tous les mails, messages, etc., à la police. La séparation étant effective depuis près de deux mois, nous espérons qu'il n'y aurait plus le moindre contact. Or pas plus tard qu'hier, elle a apostrophé mon cousin (croisé sur son lieu de travail, elle ne travaillant pas), lui reprochant de ne pas l'avoir saluée. Ce qui, au regard de la situation, me semble pourtant être l'attitude à adopter, à savoir l'ignorer.

Devons-nous pour qu'elle cesse définitivement tout contact faire évoluer la main courante en dépôt de plainte? Et sous quel motif?

En vous remerciant